

PROJET DE LOI

adopté

le 8 juin 2011

N° 137
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'avenant à la **convention** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Royaume du Maroc** sur l'**assistance aux personnes détenues** et sur le **transfèrement des condamnés**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 445 (2009-2010), 526 et 527 (2010-2011).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des condamnés, signé à Marrakech le 22 octobre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 juin 2011.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 445 (2009-2010), Sénat.